



Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

Public

Formateurs d'organisme de formation ou d'établissements du secteur médico-social (aide et soin à domicile (ASD) et hébergement et accueil des personnes âgées (HAPA)).

Prérequis

Les participants doivent être formateurs certifiés d'acteurs prévention secours dans l'aide et le soin à domicile (formateur APS ASD) ou formateurs PRAP 2S certifiés et avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social,
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables de structures du secteur, acteurs impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile et des établissements hébergeant et accueillant des personnes âgées en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Risques professionnels en établissement HAPA et à domicile.
- Document de référence des dispositifs de formation ASD et HAPA.
- Référentiels de compétences et de certification de l'APS médico-social (ASD et HAPA).
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des APS.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Durée

8 jours (4 + 4) soit 56 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social » (ASD et HAPA) par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses



compétences de formateur d'animateurs prévention et de responsables de structure du secteur médico-social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS.

Consulter le catalogue sur : <http://www.inrs.fr/services/formation/calendrier.html>

